

Lausanne, Bern, Lugano, le 15 septembre 2025

Communiqué de presse

Parlement

## Action collective: l'accès à la justice pour tous? Les Suisses en sont exclus

**Le Parlement tourne le dos aux victimes qui font face à des dommages de masse. Le Conseil des États (CE) refuse de travailler sur l'introduction de l'action collective dans le droit suisse. Emboîtant le pas au Conseil national (CN), il signe l'arrêt de mort de cet instrument légal pourtant indispensable. Les entreprises qui agissent de manière déloyale peuvent dormir tranquilles: à Berne, on est davantage sensible aux intérêts des grands groupes économiques qu'à ceux des consommateurs et des PME. Pour la FRC, cette décision met un terme à douze ans de travail et de combat.**

La lacune est avérée depuis plus d'une décennie: l'action collective manque à notre arsenal juridique. Cet outil a nécessité douze ans de combat, dont quatre de blocages improbables et incompréhensibles devant les commissions parlementaires. Pourtant, quatre rapports très complets et rassurants soulignaient qu'elle n'aurait aucun effet dramatique sur l'économie suisse. Le travail accompli – titanesque – n'aura pas réussi à convaincre les parlementaires (112 CN + 30 CE sur 246 élus). Le bilan est désastreux: la Suisse est face à un déni de justice à grande échelle.

Comment en est-on arrivé là ? En 2013, le Conseil fédéral constatait une grosse lacune concernant les moyens de défense des personnes qui ont subi des dommages de masse ou touchant une multitude de personnes dans une situation semblable. L'idée avait été accueillie favorablement, mais le projet élaboré en 2021 par le Conseil fédéral a subi des blocages de plus en plus importants. Les Commissions des affaires juridiques puis les plénums des deux Conseils ont philosophé sur l'incompatibilité supposée de l'action collective avec le système judiciaire suisse. Les débats se sont focalisés sur des mythes, des amalgames politiques et des confusions orchestrées. Ce qui scandalise les associations de défense des consommateurs? Le fond du projet n'a jamais été abordé. On s'est contenté de répéter à l'envi qu'on ne voulait pas d'une *class action* en Suisse, alors que le projet de loi n'a pratiquement aucun point commun avec cette institution de droit américain.

Pour Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC, «ce traitement est d'autant plus honteux que ce n'est pas protéger les entreprises suisses ni instaurer une saine concurrence que de refuser l'action collective. C'est protéger les firmes qui ne respectent pas la loi!» Le tourisme judiciaire va très probablement augmenter, car l'action collective existe partout en Europe. Cette année, des centaines d'hôteliers suisses confrontés aux pratiques abusives de Booking.com rejoignent une procédure collective aux Pays-Bas. Des consommateurs pourraient faire de même face à une grande entreprise suisse.

Le Parlement a désormais fermé la porte à l'action collective, mais les associations de défense des consommateurs n'ont pas dit leur dernier mot et cherchent d'autres clés. Leur mission est plus que jamais nécessaire: défendre l'intérêt collectif.

Chronologie du dossier, détails et FAQ, [actioncollective.ch](https://www.actioncollective.ch)

Renseignements complémentaires

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, Geschäftsleiterin, tél. 078 710 27 13 et 031 370 24 24.

ACSI: Antonella Crüzer, Segretaria generale, tél. 078 795 48 84 et 091 966 98 06

**Konsumentenschutz**  
Nordring 4  
Postfach  
CH-3001 Bern  
[konsumentenschutz.ch](https://www.konsumentenschutz.ch)

**FRC**  
Rue de Genève 17  
CP 585  
CH-1001 Lausanne  
[frc.ch](https://www.frc.ch)

**ACSI**  
Strada di  
Pregassona 33  
CH-6963 Pregassona  
[acsi.ch](https://www.acsi.ch)